



Tél. 05 61 81 61 42
Fax 05 61 81 59 59

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 6 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montgaillard-Lauragais, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation en date du 31 mai 2024, adressée par Monsieur Bruno MOUYON, Maire.

Présents : ALASSET Mathieu - CASTAN Thierry - HENRI Rosane - LAC Cédric - LAURENT Mélissa - MOUYON Bruno - RAOUL Jérôme - TESTÉ Sylvie.

Absents excusés:

DANIAU Jean- Louis avec procuration à LAURENT Mélissa.

MARQUIÉ Ghislaine avec procuration à MOUYON Bruno.

ALIBERT Florent, AMARGIER Stéphane, BARON Alain, LECABEC Véronique, THÉRON Fabrice.

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04-04-2024
2. Ressources Humaines : saisine du CST dans le cadre des 1607 h
3. Ressources Humaines : prime exceptionnelle d'inflation
4. Subvention au Foyer rural
5. Communauté de communes : convention 2024 de mise à disposition de l'éducateur sportif
6. Budget communal : décision modificative au chapitre 23
7. Investissement 2024 : validation des devis et demande de subventions
8. Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h00.

Quorum atteint : 08/15.

1-Validation du PV du conseil municipal du 04/04/2024 : approbation 10 voix pour dont 2 avec procurations

Après prise en compte des modifications demandées, le procès-verbal du conseil municipal du 04 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Ressources Humaines : saisine du CST dans le cadre des 1607

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CST du CDG31 sera prochainement saisi dans le cadre du temps de travail et des cycles de travail.

Comme exposé lors d'un précédent Conseil Municipal, la durée légale de 1607 h est applicable sur la commune depuis 2001 néanmoins il convient de déterminer des cycles de travail pour chaque poste.

3-Ressources Humaines : prime exceptionnelle d'inflation: délibération 20-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire rappelle que Les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la fonction publique territoriale. Elle vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

Le Comité Social Territorial du CDG31 en date du 30/04/2024 a rendu un avis préalable favorable à l'attribution de cette prime.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 , être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 et avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser les plafonds d'un barème.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de l'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents qui remplissent les conditions selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat (à préciser dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	600 €..... (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	500 €..... (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 €..... (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	300 €..... (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €..... (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	100 €..... (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	50 €..... (dans la limite de 300 €)

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

4- Budget Communal : subvention au foyer rural : délibération 21-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de subvention du Foyer rural de Montgaillard nouvellement constitué.

Cette demande de subvention est basée sur des prévisions d'engagement financier détaillées dans le but de mettre en œuvre le processus administratif et financier nécessaire au lancement de l'association.

L'association proposera dès le mois de septembre diverses activités.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 1500 euros au Foyer Rural de Montgaillard-Lauragais.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

5- Convention de mise à disposition de l'animateur sportif : délibération 22-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Afin de permettre à l'école de continuer à bénéficier de ce service dans le cadre des cours d'EPS à l'école, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition à la Commune de Montgaillard-Lauragais d'un éducateur des activités physiques et sportives durant les heures scolaires par la Communauté de Communes de Terres du Lauragais à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par reconduction expresse à raison de 3.52 heures hebdomadaires.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la dite-convention.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

6 - Budget Communal : décision modificative n°1 délibération 23-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des associations, une décision modificative est nécessaire selon la proposition suivante :

DESIGNATION :	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135 : Install. Générales :	2 625.60 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles :	2 625.60 €	
D 231 : Immobilisations corporelles en cours :		2 625.60 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours :		2 625.60 €

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'affecter les crédits comme proposé.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

7 – Rénovation de la salle des associations : isolation phonique: délibération 24-03-2024 : 10 voix pour dont avec 2 procurations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'isoler le plafond de la salle des associations par la pose de dalles.

Après études, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société TECHNIPLATRE d'un montant de **4 688 € HT**, soit 5 625.60 € TTC. La somme nécessaire à cette réfection est prévue au Budget Primitif 2024 au 231.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver l'isolation du plafond de la salle des associations,
- De valider le devis de la Société TECHNIPLATRE d'un montant de **4 688 € HT**, soit 5 625.60 € TTC,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

8- Rénovation de la salle des associations : éclairage : délibération 25-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rénover l'éclairage de la salle des associations.

Après études et devis, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société **M ELECT** d'un montant de **3 007.23 € HT**, soit 3 608.68 € TTC. La somme nécessaire à ces travaux est prévue au Budget Primitif 2024 au 2135.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes,
- de valider le devis de la Société **M ELEC** d'un montant de **3 007.23 € HT**, soit 3 608.68 € TTC,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

9- Rénovation de la salle des associations : chauffage : délibération 26-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le système actuel de chauffage à la salle des associations qui est obsolète depuis plusieurs années par une climatisation réversible.

Après études, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société **SAS PBD 09** d'un montant de **4 306.50 € HT**, soit 5 167.80 € TTC. La somme nécessaire à cette réfection est prévue au Budget Primitif 2024 au 2158.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver l'installation d'une climatisation réversible à la salle des fêtes,
- de valider le devis de la Société **SAS PBD 09** d'un montant de **4 306.50 € HT**, soit 5 167.80 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

10- Rénovation de la salle des associations : ventilation mécanique contrôlée : délibération 27-04-2024 : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'installer une ventilation mécanique contrôlée à la salle des associations hygroréglable pour des raisons d'humidité afin d'assainir les locaux.

Après études, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société SAS PBD 09 d'un montant de **4 769.90 € HT**, soit 5 723.88 € TTC. La somme nécessaire à cette réfection est prévue au Budget Primitif 2024 au 2135.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'installation d'une climatisation réversible à la salle des fêtes.
- de valider le devis de la Société SAS PBD 09 d'un montant de **4 769.90 € HT**, soit 5 723.88 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

11- Rénovation de la salle des fêtes : isolation suite : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'achever les travaux d'isolation à la salle des fêtes comme prévu.

Après études, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société TECHNIPLATRE d'un montant de **1 499 € HT**, soit 1 798.80 € TTC. La somme nécessaire à cette rénovation est prévue au Budget Primitif 2024 en fonctionnement au 615221.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la fin des travaux d'isolation à la salle des fêtes.
- de valider le devis de la Société TECHNIPLATRE d'un montant de **1 499 € HT**, soit 1 798.80 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

12- Rénovation des murs de l'église : plâtrerie : 10 voix pour dont 2 avec procurations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux de plâtrerie sont à effectuer à l'église.

Après études, il propose au Conseil Municipal de retenir le devis de la Société TECHNIPLATRE d'un montant **1 500 € HT**, soit 1 800 € TTC. La somme nécessaire à cette réfection est prévue au Budget Primitif

2024 en fonctionnement au 615221.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la fin des travaux d'isolation à la salle des fêtes.
- de valider le devis de la Société TECHNIPLATRE d'un montant de **1 500 € HT**, soit 1 800€ TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour	10	Dont procuration	2
Voix contre		Dont procuration	
Abstentions		Dont procuration	
Ne prend pas part au vote		Dont procuration	

Procurations : MARQUIE Ghislaine à Mouyon Bruno, DANIAU Jean- Louis à LAURENT Mélissa.

13- Questions diverses :

-Information concernant l'organisation du bureau de vote pour les élections européennes.

-Information concernant une pétition pour rendre piétonne la rue des écoles. Une réponse négative sera apportée avec information de poursuite du projet avec marquage au sol.

-Information concernant l'organisation d'une réunion avec les associations sur les prochains travaux de la salle des associations et la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Bruno MOUYON



Le secrétaire de séance, Bruno MOUYON.



